

SARL OVALE GRAND EST

1, Rue en Machotte

57130 JOUY-AUX-ARCHES

Mail : contact@ovalegrandest.eu

Tél: 03/8763/69/54 - P: 06/46/26/91/50

Dossier n° 12072026

CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin

57000 METZ

Maître d'ouvrage

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE SGCD-SIL

9, Place Jean-Marie Rausch

57000 METZ

OPÉRATION

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

« Côté Rue du Haut Poirier »

C.C.T.P.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

LOT N°1

DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.1 GÉNÉRALITÉS

1.1.1 Préambule

Réhabilitation de huit blocs sanitaires sur 4 plateaux (coté musée)

Les travaux devront être achevés en tous corps d'état avant le 30 novembre 2026.

1.1.1.1 OBJET DU PROGRAMME :

1.1.1.1.1 * Connaissance du projet :

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance des plans, des lieux et des cahiers des charges des autres lots, notamment les dispositions communes à tous les lots, et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

Les matériaux employés seront de premier choix et mis en œuvre suivant les règles de l'art, et la réglementation applicable au moment de l'exécution des travaux.

L'entrepreneur devra la livraison des installations en parfait état de service.

1.1.2 Objet et connaissance des travaux

1.1.2.1 VOLUME DES TRAVAUX :

1.1.2.1.1 * Description succincte des travaux :

Le présent Devis Descriptif a pour objet de décrire l'ensemble des prestations liées à la réalisation des travaux de **réhabilitation de huit blocs sanitaires** comprenant :

La dépose en démolition des faux plafonds, des cloisons en bois séparative et gaines techniques.

Le piquage de la faïence mural.

La dépose complète des sanitaires, y compris tuyauteries et accessoires PMR.

La dépose des blocs de secours et détecteur de fumée.

La dépose et repose des radiateurs

La pose d'un doublage périphérique en BA13, y compris réalisation de gaines techniques.

La pose de faux plafond décoratif.

La réalisation de cloisons Placostil.

La pose de pavé led.

La pose de bloc de secours et détecteur de fumé.

La pose de carrelage au sol et faïence mural.

La pose de WC sur pied et urinoir.

La Pose de lavabos.

Pose d'accessoire PMR.

Réhabilitation de la VMC.

Mise en peinture des locaux.

L'Entrepreneur par le fait même de soumissionner est réputé avoir pris parfaite connaissance des travaux à effectuer, de leur nature ainsi que de leur importance et reconnaît avoir suppléé, par les connaissances professionnelles de sa spécialité, aux détails qui pourraient être omis dans les différentes pièces contractuelles du dossier. Tous les travaux sont inclus quels que soient les méthodes et le matériel nécessaire, y compris l'évacuation et la mise en décharge.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.1.2.2 CONNAISSANCE DES LIEUX :

1.1.2.2.1 * Connaissance des lieux :

Une visite sur site est obligatoire avant de pouvoir répondre à l'appel d'offre.

L'entreprise devra informé par mail 24h avant son intention de participé à la visite de chantier.

Personne à prévenir pour la visite du site :

Monsieur Jean-Marc AGNESOD - Mail : contact@ovalegrandest.eu

2 visites de chantier seront organisées :

Vendredi 31 juillet 2026 de 10H00 à 12H00 sur site.

Jeudi 6 aout 2026 de 10H00 à 12H00 sur site.

L'Entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux et de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur l'exécution, sur la conception des détails, sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. Cette prise de connaissance concerne notamment les possibilités d'accès des grues, nacelles, camions ou autres équipements, les possibilités de stockage et d'installation de chantier, et les servitudes qui peuvent y être attachées. L'Entrepreneur ne peut donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

1.1.2.3 DÉMARCHE HQE

1.1.2.3.1 * Objectif de la démarche HQE :

Il est porté à la connaissance des entreprises que le Maître d'Ouvrage demande une démarche HQE pour le programme. Les entreprises doivent donc en tenir compte dans leurs offres et porter une attention plus particulière pour employer des matériaux et des mises en œuvre ayant des fiches FDE&S. Atteindre le maximum de cibles de la démarche avec pour objectif la maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur et créer un environnement intérieur satisfaisant.

1.1.3 Obligation de l'entrepreneur

1.1.3.1 TYPE DE MARCHÉ DE TRAVAUX :

1.1.3.1.1 * Lot traité global et forfaitaire :

Le présent lot est traité à PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE. Celui-ci doit être déterminé conformément aux plans d'appel d'offres de la maîtrise d'œuvre et aux indications du présent document. L'entrepreneur ne pourra ignorer les prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens.

S'il estime qu'il y a dans le dossier de consultation des omissions, erreurs ou non conformités avec la réglementation en vigueur qui le conduisent à modifier ou à compléter les dispositions prévues dans ce dossier, il devra en tenir compte dans l'établissement de son prix. Cette modification s'accompagnerait d'une note explicative séparée et annexée à son offre.

Enfin, il est précisé que l'entrepreneur ne pourra arguer d'un oubli de localisation du devis descriptif, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.1.4 Documents techniques contractuels

1.1.4.1 DOCUMENTS NORMATIFS :

Les dispositions particulières à chacun des lots sont précisées dans leurs spécifications techniques respectives. Sauf disposition particulière indiquée dans le présent document, la conception, les calculs, la fabrication en usine, l'exécution sur chantier, la mise en œuvre et le réglage de l'ouvrage, la nature et la qualité des matériaux, la protection de l'ouvrage, la réception et les essais de tout ou partie de l'ouvrage sont, dans leur ensemble, conformes aux normes, règlements, prescriptions techniques et recommandations professionnelles en vigueur.

Pour tous les documents énoncés ci-après, il est retenu la dernière édition publiée à la date des pièces écrites du marché de travaux. L'Entrepreneur est tenu de signaler à la Maîtrise d'Œuvre toute contradiction entre les documents cités ci-dessus et le projet (plans, devis descriptifs, etc....). Les procédés et matériaux non traditionnels, non régis par les documents de référence cités ci-dessus doivent obligatoirement, lorsque ceux-ci sont instruits et prononcés par un groupe spécialisé du CSTB, posséder un Avis Technique ou un ATEX (Appréciation Technique d'Expérimentation pour les produits récents).

1.1.4.1.1 * Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront

* Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Le code de l'Urbanisme ;
- Le code de la construction et de l'habitation ;
- Les Règles de l'Art ;
- Les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ;
- Les Cahiers des Charges des DTU (Documents Techniques Unifiés) et de leurs additifs publiés par le CSTB avec les différentes mises à jour et annexes ;
- Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU, les règles des D.T.U. ;
- Les Règles Professionnelles ;
- Eventuellement les ATEC, ATX ou ETN ;
- La Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA) ;
- La Réglementation Thermique (RT 2005) ;
- La Réglementation Thermique (RT 2012) ;
- La législation sur l'accessibilité aux handicapés (loi 2005-102 du 11 février 2005) ;
- Documents techniques COPREC n° 1 et n° 2 Contrôle technique des ouvrages publiés au supplément 82.51 Bis de Décembre 1982 du Moniteur ;
- Les lois, décrets, arrêtés, circulaires et recommandations intéressant la construction ;
- Le code du travail (livre 2) ;
- Le code général des collectivités territoriales (livre 2) ;
- Le code de l'environnement (partie législative) ;
- Les règlements de sécurité ;
- Les réglementations incendie ;
- Loi du 11 février 2005 relatif à l'accessibilité des personnes handicapées ;
- La note de sécurité.
- Les prescriptions de la santé publique.
- * Le règlement sanitaire duquel relève la ville de METZ
- * Les avis des Bâtiments De France ;



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

* Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés privés (Norme P 03.001 de décembre 2000) ;

* Le résultat de la campagne de sol ;

* Les remarques du permis de démolir ;

* Les attendus du permis de construire ;

* La note de sécurité ;

- Les avis du coordonnateur de sécurité existants ou à venir ;

- Les avis et observations du contrôleur technique existants ou à venir.

1.1.4.1.2 * Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront

* Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

--Le code de l'Urbanisme ;

- Le code de la construction et de l'habitation ;

- Les Règles de l'Art ;

- Les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ;

- Les Cahiers des Charges des DTU (Documents Techniques Unifiés) et de leurs additifs publiés par le CSTB avec les différentes mises à jour et annexes ;

- Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU, les règles des D.T.U. ;

- Les Règles Professionnelles ;

- Eventuellement les ATEC, ATX ou ETN ;

- La Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA) ;

- La Réglementation Thermique (RT 2005) ;

- La Réglementation Thermique (RT 2012) ;

- Documents techniques COPREC n° 1 et n° 2 Contrôle technique des ouvrages publiés au supplément 82.51 Bis de Décembre 1982 du Moniteur ;

- Les lois, décrets, arrêtés, circulaires et recommandations intéressant la construction ;

- Le code du travail (livre 2) ;

- Le code général des collectivités territoriales (livre 2) ;

- Le code de l'environnement (partie législative) ;

- Les règlements de sécurité ;

- Les réglementations incendie ;

- Loi du 11 février 2005 relatif à l'accessibilité des personnes handicapées ;

- La note de sécurité.

- Les prescriptions de la santé publique.

* Le règlement sanitaire duquel relève la ville de METZ

* Les avis des Bâtiments De France ;

* Le Cahier des Clauses Administratives Générales pour les travaux en marchés publics. Arrêté du 8 septembre 2009 ;

* Le résultat de la campagne de sol ;

* Les remarques du permis de démolir ;

* Les attendus du permis de construire ;

* La note de sécurité ;

- Les avis du coordonnateur de sécurité existants ou à venir ;

- Les avis et observations du contrôleur technique existants ou à venir.

1.1.4.1.3 * Liste (non exhaustive) des D.T.U. applicables au marché (comprenant leurs

* Liste (non exhaustive) des D.T.U. applicables au marché (comprenant leurs modifications, additifs, amendements et erratums) :

* CONSTRUCTION EN BOIS :

- NF DTU 31.2 (P21-204) de janvier 2011 : Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

*** ENDUITS ET PROJECTIONS :**

- NF DTU 25.1 (P71-201) de novembre 2010 : Enduits intérieurs en plâtre

*** CLOISONS ET DOUBLAGES :**

- NF DTU 20.13 (P10-204) d'octobre 2008 : Cloisons en maçonnerie de petits éléments

- NF DTU 25.31 (P72-202) d'avril 2017 : Ouvrages en carreaux de plâtre

- NF DTU 25.41 (P72-203) de décembre 2012 : Ouvrages en plaques en plâtre

- NF DTU 25.42 (P72-204) de décembre 2012 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs. Plaques de parement en plâtre et isolant

- NF DTU 35.1 (P24-802) de février 2015 : Cloisons démontables

*** PLAFONDS :**

- NF DTU 25.231 (P68-202) de juillet 2015 : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite

- NF DTU 25.41 (P72-203) de décembre 2012 : Ouvrages en plaques de plâtre

- NF DTU 25.51 (P73-201) de mai 2011 : Mise en œuvre des ouvrages en staff traditionnel

- NF DTU 58.1 (P68-203) de décembre 2008 : Plafonds suspendus

1.1.4.1.4 * Liste des REGLES plaques de parement plâtre :

- Règles Th-K (DTU P 50-702) (février 1997) : Règles de calcul des caractéristiques thermiques utiles des parois de construction.

- Règles Th-G (DTU P 50-704) (avril 1991) : Règles de calcul du coefficient GV des bâtiments d'habitation et du coefficient G1 des bâtiments autres que d'habitation.

- Règles Th-BV (DTU P 50-707) (juillet 1988, juillet 1989) : Règles de calcul du coefficient de besoins de chauffage des logements

- Règles Th-C (DTU P 50-706) (septembre 1993) : Règles de calcul du coefficient de performance thermique globale des logements.

1.1.4.2 CERTIFICAT :

1.1.4.2.1 Les isolants doivent faire l'objet d'un CERTIFICAT DE QUALIFICATION ACERMI,

Les isolants doivent faire l'objet d'un CERTIFICAT DE QUALIFICATION ACERMI, concrétisé par une étiquette informative réglementaire.

1.1.4.3 CALCUL DES EPAISSEURS :

1.1.4.3.1 * Compatibilité des épaisseurs :

Il est rappelé que les dimensionnements et les épaisseurs sur plans sont donnés qu'à titre indicatif. L'entreprise doit impérativement vérifier si les épaisseurs sont compatibles avec les performances à atteindre et les réglementations en vigueur. Elle ne pourra arguer une demande d'augmentation de prix après la remise de son offre. Les cotes définitives seront soumises à l'approbation des lots techniques et de l'architecte avant signature des marchés de travaux.

1.1.5 Note pour les huisseries

1.1.5.1 IMPLANTATIONS :

1.1.5.1.1 * Implantation des huisseries :

L'entrepreneur devra l'implantation des ouvrages, le respect des huisseries en place, la pose de renforts nécessaires pour la mise en place d'éléments techniques lourds. Toutes sujétions de raccords et de mise en œuvre suivant les indications des fabricants.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.1.5.2 QUALITE DES PLAQUES ET ACCESSOIRES :

1.1.5.2.1 * Plaques :

Les plaques utilisées devront répondre aux spécifications de la norme NF P 72-302. Le choix, l'épaisseur et le type de plaques seront fonction de la nature de l'ouvrage ; à défaut d'indication particulière aux DPM, les plaques utilisées seront de qualité standard.

a) Conditions de stockage sur chantier : Les plaques devront être stockées à l'abri des intempéries, obligatoirement à plat sur des cales disposées dans le sens de la largeur sur un sol plan (cales d'au moins 0,10 m de large et de longueur au moins égale à la largeur des plaques espacées d'au plus 0,50 m). Le stockage devra, en outre, être organisé de façon à mettre les plaques à l'abri des chocs ou salissures pouvant survenir du fait de l'activité du chantier.

b) Choix des plaques : Les plaques cassées ou fendues ou d'une manière générale présentant des dégradations susceptibles de compromettre la résistance mécanique de l'ouvrage ou la tenue des finitions ultérieures ne devront pas être utilisées telles quelles. Après découpe, les parties intactes pourront toutefois être utilisées pour la réalisation d'impôsts par exemple.

c) Matériaux de traitement des joints et raccords : Les bandes, enduits et cornières d'angle utilisés pour le traitement des joints de plaque de plâtre en partie courante, en angle et au raccord avec le gros œuvre, devront être choisis parmi les matériaux spécialement destinés et aptes à cet usage, tel que défini dans le présent document.

1.1.5.2.2 * Code couleur des plaques :

- Plaque standard : CREME
- Plaque standard pré-imprimée : BLANC
- Plaque hydrofuge : VERT
- Plaque haute dureté : JAUNE
- Plaque feu : ROSE
- Plaque A1 incombustible : BLANC
- Plaque air : VERT ANIS
- Plaque acoustique : BLEU

1.1.5.2.3 * Ossature en bois :

Les bois utilisés devront répondre aux prescriptions définies dans la norme NF B 52-001 et être au moins de la catégorie III de cette norme pour ce qui concernera les ossatures primaires et au moins de la catégorie I pour les ossatures secondaires (contre lattage...). Ils devront être mis en œuvre à un taux d'humidité inférieur à 18% et être protégés contre les reprises d'humidité pouvant survenir pendant le chantier.

Les bois feuillus et les bois résineux d'ossature non apparents qui ne seront pas normalement résistants, au sens du fascicule de documentation NF X 40-500, à l'attaque des vrillettes, lyctus et capricornes, devront être traités contre ces attaques.

En outre, les bois d'ossatures des doublages de murs extérieurs devront être traités contre les attaques des champignons s'ils ne sont pas naturellement au moins moyennement résistants à ces attaques au sens du fascicule de documentation NF X 40-500. Les dimensions devront permettre une largeur d'appui des plaques d'au moins 35 mm en partie courante des plaques, et 60 mm au droit du joint entre 2 plaques s'il est prévu le clouage, ou 50 mm s'il est prévu une fixation par vissage des plaques.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.1.5.2.4 * Ossature métallique :

Elles seront constituées de profilés en tôle d'acier, d'épaisseur nominale $s < 0,60$ mm, et protégés contre la corrosion. Cette protection sera assurée par galvanisation à chaud répondant à la norme NF A 36-321, aux spécifications dont la classe de fabrication sera 1 ou 2 suivant plis et épaisseur, et dont la masse de revêtement de zinc correspondra au moins à la qualité Z 275.

Les profils (le plus souvent de formes précisées dans les DTU) devront permettre une largeur d'appui minimale des plaques de 35 mm nécessaire tant en partie courante qu'au droit d'un joint entre 2 plaques. En ce qui concernera les profils en U (rail) qui ne serviront d'appui qu'à une seule plaque, cette largeur sera ramenée à 30 mm

1.1.5.2.5 * Matériaux de fixation des plaques sur les ossatures :

* Matériaux de fixation des plaques sur les ossatures :

a) Pointes. Les pointes seront destinées à la fixation sur bois, ce seront des pointes en acier frappées à froid à partir de fil d'acier de qualité conforme aux spécifications de la norme NF A 35-051, et protégées contre la corrosion et présentant un corps cylindrique lisse, torsadé ou finement cranté de diamètre 2,7 mm env., une tête fraisée de diamètre 6,5 mm env.

Ces pointes seront protégées contre la corrosion par galvanisation à chaud au trempé, la masse de zinc minimale déposée mesurée conformément à la norme NF A 91-131 sera de 0,9 g/dm², en revêtement continu correspondant à la classe B.

b) Vis. Elles seront destinées à la fixation des plaques sur ossature bois ou métal, ou à la fixation entre eux d'éléments métalliques. Pour la fixation des plaques sur ossature, les vis comporteront une tête trompette. Ces vis présenteront, du point de vue forme et dimensions, selon leur destination, Ces vis seront protégées contre la corrosion par phosphatation ou cadmiage assurant une protection des vis résistant, pendant au moins 24 h, à l'essai au brouillard salin tel que défini dans la norme NF X 41-002.

1.1.5.2.6 * Matériels et outillages spécifiques :

Le matériel utilisé devra être choisi en sorte qu'il ne marque pas les plaques et que ni les pointes, ni les vis ne cisailent le carton du parement. D'autres matériaux interviendront dans la réalisation des ouvrages visés dans le présent document :

- a) adhésif de collage des plaques,
- b) colle contact,
- c) couvre-joint, corniches moulées en plâtre et revêtues de carton,
- d) feuille ou profil plastique, etc. Ils devront répondre aux spécifications mentionnées à leur sujet dans ce même document.

1.1.5.3 TRAITEMENT DES JOINTS ET RACCORDS DIVERS :

Avant traitement des joints proprement dits, il devra être procédé au garnissage entre plaques accidentellement non jointives et aux rebouchages divers à l'aide de produits adaptés.

1.1.5.3.1 * Joints courants entre plaques à bords amincis :

La dissimulation des joints sera exécutée suivant les opérations ci-après :

- a) collage et serrage de la bande à l'aide de l'enduit correspondant,
- b) remplissage de l'aminci à l'aide du même produit arasé au niveau du parement des plaques,
- c) lissage du joint par une ou deux couches successives d'enduit.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.1.5.3.2 * Joints entre plaques et éléments de nature différente (béton, plâtre

* Joints entre plaques et éléments de nature différente (béton, plâtre d'enduit...) :

Le support devra être sec et débarrassé de toute pulvérulence ou produit insuffisamment adhérent.

Le joint sera traité comme pour les angles rentrants. Les corniches seront collées à l'aide de l'enduit à joint. Pendant le séchage, le maintien en place sera assuré par calage à la partie inférieure à l'aide de clous disposés tous les 1 m environ.

La dissimulation des têtes des pointes ou les vis ainsi que le ragréage de blessures légères du parement seront exécutées en 2 passes successives de l'enduit utilisé pour les joints (joints courants entre plaques à bords amincis) avec séchage entre les 2 passes.

1.1.5.3.3 * Angles rentrants :

Les mêmes opérations que celles indiquées ci-dessus seront effectuées en pliant au préalable la bande.

1.1.5.3.4 * Angles saillants :

Les mêmes opérations que celles indiquées ci-dessus seront effectuées en utilisant une bande ordinaire. Dans le cas d'angles saillants verticaux, il devra être utilisé une bande spéciale armée, renforcée par 2 bandes flexibles métalliques.

Cette armature métallique devra être disposée côté plaques. Le recouvrement de la bande pourra toutefois être exécuté en 2 temps, d'un côté de l'angle, puis de l'autre. On pourra également remplacer la bande armée par une cornière métallique (acier galvanisé).

1.1.6 Qualité des enduits intérieurs

1.1.6.1 OBJET DU CAHIER DES CHARGES :

Le présent Cahier des Charges s'appliquera aux enduits en plâtre exécutés manuellement ou par projection mécanique, à l'intérieur des bâtiments, sur les supports définis au chapitre concerné.

1.1.6.1.1 * Définition :

Sauf indication contraire explicitement mentionnée dans la suite du texte, les enduits seront réalisés par mélange sur chantier, d'eau et de l'un des plâtres désignés au chapitre Matériaux, à l'exclusion de toute charge ou adjuvant.

1.1.6.2 PLÂTRES :

Le plâtre utilisé devra répondre aux conditions générales de la norme NF P 12-300 et à la définition et aux spécifications de l'une des normes :

- NF B 12-301 : Plâtres de construction PFC et PGC.

- NF B 12-303 : Plâtres de construction pour enduits de très haute dureté dits plâtres THD.

- NF B 12- : Plâtre à projeter (en préparation). Il ne devra être ni chaud ni éventé. Il devra être stocké à l'abri des intempéries et de l'humidité. Les méthodes d'essai des plâtres seront définies par les normes NF B 12-401 Techniques des essais, FD B 12-402 Temps d'emploi et fin de prise.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.1.6.2.1 * Qualité des enduits intérieurs :

- Eau de gâchage :

Les caractéristiques de l'eau de gâchage devront répondre aux spécifications de la norme NF P 18-303.

- Adjuvants :

Mise à part la réalisation des couches adhésives visées plus loin (Supports en béton armé ou béton), l'emploi d'adjuvants sur le chantier sera interdit.

- Charges :

Le sable le cas échéant utilisé dans l'exécution des dégrossis ou surcharges locales devra répondre aux spécifications de la norme NF P 18-301 (Granulats lourds pour béton de construction).

1.1.6.3 DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS :

1.1.6.3.1 * Dossier des ouvrages exécutés :

L'issue du chantier, les plans, notes de calcul et fiches techniques doivent être complétés ou refaits de façon à être rendus conformes à l'exécution définitive. Le dossier des ouvrages exécutés comprend :

- Le dossier d'exécution mis à jour ;

- Les notices d'utilisation, de réparation et de maintenance des ouvrages ;

- Les fiches de contrôles et de la fabrication, du montage et des produits utilisés.

Ce dossier est diffusé conformément aux spécifications des pièces générales du marché.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.2 D.Q.E.

1.2.1 CONNAISSANCE DES LIEUX

1.2.1.1 Visite de chantier

Une visite sur site est obligatoire avant de pouvoir répondre à l'appel d'offre.

L'entreprise devra être informée par mail 24h avant son intention de participer à la visite de chantier.

Personne à prévenir pour la visite du site :

Monsieur Jean-Marc AGNESOD - Mail : contact@ovalegrandest.eu

2 visites de chantier seront organisées :

Vendredi 31 juillet 2026 de 10H00 à 12H00 sur site.

Jeudi 6 août 2026 de 10H00 à 12H00 sur site.

1.2.2 INSTALLATION DE CHANTIER

1.2.2.1 WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et la mise en place d'un WC chimique avec un entretien régulier pour l'ensemble des différents corps d'état.

Lors de la réunion avant démarrage des travaux, l'emplacement du WC sera défini en accord avec le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre.

Sous réserve d'arrangement avec le Maître d'ouvrage qui pourrait éventuellement mettre à disposition un WC dans le bâtiment existant.

Dans cette éventualité, le WC ne serait plus comptabilisé dans l'offre de prix.

1.2.2.2 Base-Vie

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et la mise en place d'un réfectoire/vestiaire comprenant :

1 évier raccordé avec une canalisation PVC sur un regard EU le plus proche.

Une alimentation en eau qui sera installée avec la mise en place d'un PER raccordé sur le bâtiment existant à la base-vie.

Lors de la réunion avant démarrage des travaux, l'emplacement de la base-vie sera défini en accord avec le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre.

Sous réserve d'arrangement avec le Maître d'ouvrage d'un local dans le sous-sol du bâtiment qui pourrait éventuellement être aménagé pour remplacer la base-vie.

Dans cette éventualité, la base-vie ne serait plus comptabilisée dans l'offre de prix.

1.2.2.3 Stockage des matériaux

Le titulaire du présent lot devra :

Proposer au Maître d'ouvrage et au Maître d'œuvre un endroit adéquat où stocker son matériel sans gêner les agents ou usagers.

Prendre toutes les dispositions pour entreposer son matériel sans risque pour autrui.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.2.3 SÉCURITÉ ET PROTECTION

1.2.3.1 Zones de travaux

Le titulaire du présent lot devra :

Respecter un chemin d'accès aux travaux qui sera réglementé par le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre, et en aucun cas emprunté d'autres passages.

1.2.3.2 Protection

Le titulaire du présent lot devra :

La mise en place de petite clôture mobile et panneaux avertisseur de travaux sur les zones de chantier.

Une protection au sol antidérapante sur les passages empruntés par le personnel de chantier et si nécessaire des sas de protections verticaux à l'aide de polyane ou autres afin de retenir le maximum de poussière.

1.2.4 DÉMOLITION

1.2.4.1 Rez-de-chaussée WC hommes et femmes

REZ-DE-CHAUSSÉE 2 BLOCS SANITAIRES - WC HOMME&FEMME

Le titulaire du présent lot devra :

La dépose en démolition par tous moyen :

1. Ensemble des faux-plafonds (Cadrette),
2. Ensemble des doublages en panneaux bois (coin urinoir).
3. Découpe et démolition d'une partie du mur en aggro formant gaine technique pour l'évacuation EU (coin lavabo WC h).
4. Ensemble des parois et portes en bois (séparation des toilettes).
5. Ensemble des caissons et gaines techniques en bois et placoplâtre.
6. Piquage de la faïence mural et grattage de la colle sur l'ensemble des murs périphériques.
7. Dépose du revêtement de sol souple (WC PMR).
8. Dépose du placoplâtre dans la cage d'escalier coté latéral dans la niche du R.I.A
9. Dépose du doublage collé en ba13 dans les niches des radiateurs.
10. Évacuation des gravats et autres matériaux en décharge autorisée.

L'entreprise devra prévoir un forfait pour des éventuelles demandes de petites démolitions sur des endroits non visible.

1.2.4.2 1er étage WC hommes et femmes

1er ÉTAGE 2 BLOCS SANITAIRES - WC HOMME&FEMME

Le titulaire du présent lot devra :

La dépose en démolition par tous moyen :

1. Ensemble des faux-plafonds (Cadrette),
2. Ensemble des doublages en panneaux bois (coin urinoir).
3. Découpe et démolition d'une partie du mur en aggro formant gaine technique pour l'évacuation EU (coin lavabo WC H).
4. Ensemble des parois et portes en bois (séparation des toilettes).
5. Ensemble des caissons et gaines techniques en bois et placoplâtre.
6. Piquage de la faïence mural et grattage de la colle sur l'ensemble des murs périphériques.
7. Dépose du revêtement de sol souple (WC PMR).



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

8. Dépose du placoplâtre dans la cage d'escalier coté latéral dans la niche du R.I.A
9. Dépose du doublage collé en ba13 dans les niches des radiateurs.
10. Évacuation des gravats et autres matériaux en décharge autorisée.

L'entreprise devra prévoir un forfait pour des éventuelles demande de petites démolitions sur des endroits non visible.

1.2.4.3 2ème étage WC hommes et femmes

2ème ÉTAGE 2 BLOCS SANITAIRES - WC HOMME & FEMME

Le titulaire du présent lot devra :

La dépose en démolition par tous moyen :

1. Ensemble des faux-plafonds (Cadrette),
2. Ensemble des doublages en panneaux bois (coin urinoir).
3. Découpe et démolition d'une partie du mur en aggro formant gaine technique pour l'évacuation EU (coin lavabo WC H).
4. Ensemble des parois et portes en bois (séparation des toilettes).
5. Ensemble des caissons et gaines techniques en bois ou placoplâtre.
6. Piquage de la faïence mural et grattage de la colle sur l'ensemble des murs périphériques.
7. Dépose en démolition du carrelage au sol doublé sur le carrelage existant et grattage de la colle.
8. Dépose du revêtement de sol souple (WC PMR).
9. Dépose du placoplâtre dans la cage d'escalier coté latéral dans la niche du R.I.A
10. Dépose du doublage collé en ba13 dans les niches des radiateurs.
11. Dépose en démolition du doublage demi stil (Mur du fond coté WC PMR).
12. Évacuation des gravats et autres matériaux en décharge autorisée.

L'entreprise devra prévoir un forfait pour des éventuelles demandes de petites démolitions sur des endroits non visible.

1.2.4.4 3ème étage WC hommes et femmes

3ème ÉTAGE 2 BLOCS SANITAIRES - WC HOMME & FEMME

Le titulaire du présent lot devra :

La dépose en démolition par tous moyen :

1. Ensemble des faux-plafonds (Cadrette),
2. Ensemble des doublages en panneaux bois (coin urinoir).
3. Découpe et démolition d'une partie du mur en aggro formant gaine technique pour l'évacuation EU (coin lavabo WC h).
4. Ensemble des parois et portes en bois (séparation des toilettes).
5. Ensemble des caissons et gaines techniques en bois et placoplâtre.
6. Piquage de la faïence mural et grattage de la colle sur l'ensemble des murs périphériques.
7. Dépose du revêtement de sol souple (WC PMR).
8. Dépose du placoplâtre dans la cage d'escalier coté latéral dans la niche du R.I.A
9. Dépose du doublage collé en ba13 dans les niches des radiateurs.
10. Évacuation des gravats et autres matériaux en décharge autorisée.

L'entreprise devra prévoir un forfait pour des éventuelles demandes de petites démolitions sur des endroits non visible



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.2.5 PLÂTRERIE/CLOISONNEMENT

1.2.5.1 Rez-de-chaussée WC hommes

1.2.5.1.1 Gaines techniques (Mur aggro)

Le titulaire du présent lot devra :

La remise en état de la gaine technique comprenant :

La reprise de maçonnerie si nécessaire, raccord de placoplâtre ou tout autres réparations, y compris les raccords de plâtre ou enduits sur les zones de travaux suite au passage des différents corps de métier.

Localisation : mur aggro lavabos

1.2.5.1.2 Cloison demi-Stil (Urinoir & Vidoir)

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un doublage demi stil avec plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur fixée sur ossature métallique, y compris renforts horizontaux afin de pouvoir fixer l'urinoir et le vidoir.

1.2.5.1.3 Cloison Placostil WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation de cloison Placostil d'épaisseur 72/48 composé d'une plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur par parement, avec incorporation d'une isolation en laine de verre de 45 mm d'épaisseur, y compris lissage et façon de joints **(Cloison séparative et façade WC)**.

1.2.5.1.4 Porte WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et pose de trois portes dimensions 73-204 en bois âme tubulaire prêt à peindre, y compris poignée de porte à condamnation (Unité 3).

La fourniture et pose d'une porte PMR dimension 93-204 en bois âme tubulaire prêt à peindre, y compris poignée de porte à condamnation (Unité 1).

Les portes devront être équipées de toute la quincaillerie (Serrure à condamnation, pêne de porte etc. L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation concernant les portes qu'elle préconise dans son offre de prix.

1.2.5.1.5 Faux-plafond

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation de faux plafonds décoratifs avec dalles phonique 600/600 sur quadrettes (Coloris blanc).

Pour info :

Au vu de la configuration des lieux, les faux-plafonds seront par endroit décalés entre eux et adaptés à la bonne hauteur.

L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation des faux-plafonds qu'elle préconise dans son offre de prix.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.2.5.1.6 Niche du R.I.A cage d'escalier

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un panneau en bois tout hauteur fixée sur dormant démontable pour accès à la colonne principale d'eau usée.

Localisation : Cage escalier niche R.I.A.

1.2.5.1.7 Local gaine technique

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un doublage Demi-Stil avec plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur fixée sur ossature métallique, y compris une trappe de visite en acier blanc 400/400.

La fourniture et réalisation d'un faux-plafond en plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur sur ossature métallique pendu sur tige fileté, y compris bande et façon de joint.

Localisation : coté latéral gauche et mur en face de la porte d'entrée.

1.2.5.1.8 Niche radiateur

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un doublage en BA13 collé dans la niche du radiateur, y compris bande et jointolement.

1.2.5.1.9 Portes d'entrée au bloc sanitaire et local technique

Le titulaire du présent lot devra :

La dépose des 2 portes avec précaution, puis la découpe du bas de porte à la l'aide d'une scie circulaire adapter à ce genre de travail.

La longueur à couper sera défini en fonction du nouveau carrelage au sol.

Localisation : Porte d'entrée principale au bloc sanitaire et porte local technique

Les travaux peuvent être sous-traité à une entreprise qualifiée et déclarée au Maitre d'ouvrage et Maitre d'œuvre.

1.2.5.2 Rez-de-Chaussée WC femmes

1.2.5.2.1 Cloison Placostil WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation de cloison Placostil d'épaisseur 72/48 composé d'une plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur par parement, avec incorporation d'une isolation en laine de verre de 45 mm d'épaisseur, y compris lissage et façon de joints **(Cloison séparative et façade WC)**.

1.2.5.2.2 Porte WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et pose d'une porte dimensions 73-204 en bois âme tubulaire prêt à peindre, y compris poignée de porte à condamnation (Unité 1).

La fourniture et pose d'une porte PMR dimensions 93-204 en bois âme tubulaire prêt à peindre, y compris poignée de porte à condamnation (Unité 1).



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

Les portes devront être équipés de toute la quincaillerie (Serrure à condamnation, pêne de porte etc.

L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation concernant les portes qu'elle préconise dans son offre de prix.

1.2.5.2.3 Faux-plafond

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation de faux-plafonds décoratifs avec dalles phonique 600/600 sur quadrettes (Coloris blanc).

Pour info :

Au vu de la configuration des lieux les faux plafonds seront par endroit décalés entre eux et adaptés à la bonne hauteur.

L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation des faux-plafonds qu'elle préconise dans son offre de prix.

1.2.5.2.4 Niche radiateur

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un doublage en BA13 collé dans la niche du radiateur, y compris bandes et jointoiements.

1.2.5.2.5 Gaines technique (A côté du radiateur)

Le titulaire du présent lot devra :

La réalisation d'une gaine technique toute hauteur en bois ou placoplâtre démontable en cas de problème.

L'entreprise devra proposer une solution adaptée avec un panneau bois à Aimant ou autres.

Les travaux peuvent être sous-traité à une entreprise qualifiée et déclarée au Maitre d'ouvrage et Maitre d'œuvre.

1.2.5.2.6 Porte d'entrée au bloc sanitaire

Le titulaire du présent lot devra :

La dépose de la porte avec précaution, puis la découpe du bas de porte à la l'aide d'une scie circulaire adapter à ce genre de travail.

La longueur à couper sera défini en fonction du nouveau carrelage au sol.

Localisation : Porte d'entrée principale au bloc sanitaire.

Les travaux peuvent être sous-traité à une entreprise qualifiée et déclarée au Maitre d'ouvrage et Maitre d'œuvre.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.2.5.3 1er étage WC hommes

1.2.5.3.1 Gainex techniques (Mur aggro)

Le titulaire du présent lot devra :

La remise en état de la gaine technique comprenant :

La reprise de maçonnerie si nécessaire, raccord de placoplâtre ou tout autres réparations, y compris les raccords de plâtre ou enduits sur les zones de travaux suite au passage des différents corps de métier.

Localisation : mur aggro lavabos

1.2.5.3.2 Cloison Demi-Stil (Urinoir & Vidoir)

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un doublage demi stil avec plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur fixée sur ossature métallique, y compris renforts horizontaux afin de pouvoir fixer 1 urinoir & 1 Vidoir.

1.2.5.3.3 Cloison Placostil WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation de cloison Placostil d'épaisseur 72/48 composé d'une plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur par parement, avec incorporation d'une isolation en laine de verre de 45 mm d'épaisseur, y compris lissage et façon de joints **(Cloison séparative et façade WC)**.

1.2.5.3.4 Porte WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et pose de 3 portes dimensions 73-204 en bois âme tubulaire prêt à peindre, y compris poignée de porte à condamnation (Unité 3).

La fourniture et pose d'une porte PMR dimensions 93-204 en bois âme tubulaire prêt à peindre, y compris poignée de porte à condamnation (Unité 1).

Les portes devront être équipés de toute la quincaillerie (Serrure à condamnation, pêne de porte etc. L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation concernant les portes qu'elle préconise dans son offre de prix.

1.2.5.3.5 Faux-plafond

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation de faux plafonds décoratifs avec dalles phonique 600/600 sur quadrettes (Coloris blanc).

Pour info :

Au vu de la configuration des lieux les faux-plafonds seront par endroit décalés entre eux et adaptés à la bonne hauteur.

L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation des faux-plafonds qu'elle préconise dans son offre de prix.

1.2.5.3.6 Niche du R.I.A cage d'escalier

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un panneau en bois tout hauteur fixée sur dormant démontable pour accès à la colonne principale d'eau usée.

Localisation : Cage escalier niche R.I.A.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.2.5.3.7 Local gaine technique

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un doublage demi stil avec plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur fixée sur ossature métallique, y compris une trappe de visite en acier blanc 400/400.

La fourniture et réalisation d'un faux-plafond en plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur sur ossature métallique pendu sur tige fileté, y compris bande et façon de joint.

Localisation : coté latéral gauche et mur en face de la porte d'entrée.

1.2.5.3.8 Niche radiateur

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un doublage en BA13 collé dans la niche du radiateur, y compris bandes et jointolements.

1.2.5.3.9 Portes d'entrée au bloc sanitaire et local technique

Le titulaire du présent lot devra :

La dépose des 2 portes avec précaution, puis la découpe du bas de porte à la l'aide d'une scie circulaire adaptés à ce genre de travail.

La longueur à couper sera défini en fonction du nouveau carrelage au sol.

Localisation : Porte d'entrée principale au bloc sanitaire et porte local technique

Les travaux peuvent être sous-traité à une entreprise qualifiée et déclaré au Maitre d'ouvrage et Maitre d'œuvre.

1.2.5.4 1er étage WC femmes

1.2.5.4.1 Cloison Placostil WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation de cloison Placostil d'épaisseur 72/48 composé d'une plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur par parement, avec incorporation d'une isolation en laine de verre de 45 mm d'épaisseur, y compris lissage et façon de joints **(Cloison séparative et façade WC)**.

1.2.5.4.2 Porte WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et pose de 1 porte dimensions 73-204 en bois âme tubulaire prêt à peindre, y compris poignée de porte à condamnation (Unité 1).

La fourniture et pose d'une porte PMR dimensions 93-204 en bois âme tubulaire prêt à peindre, y compris poignée de porte à condamnation (Unité 1).

Les portes devront être équipés de toute la quincaillerie (Serrure à condamnation, pêne de porte etc.

L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation concernant les portes qu'elle préconise dans son offre de prix.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.2.5.4.3 Faux-plafond

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation de faux-plafonds décoratifs avec dalles phonique 600/600 sur quadrettes (Coloris blanc).

Pour info :

Au vu de la configuration des lieux, les faux-plafonds seront par endroit décalés entre eux et adapté à la bonne hauteur.

L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation des faux-plafonds qu'elle préconise dans son offre de prix.

1.2.5.4.4 Niche radiateur

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un doublage en BA13 collé dans la niche du radiateur, y compris bandes et jointoiements.

1.2.5.4.5 Gaines technique (A côté du radiateur)

Le titulaire du présent lot devra :

La réalisation d'une gaine technique toute hauteur en bois ou placoplâtre démontable en cas de problème.

L'entreprise devra proposer une solution adaptée avec un panneau bois à Aimant ou autres.

Les travaux peuvent être sous-traité à une entreprise qualifiée et déclaré au Maitre d'ouvrage et Maitre d'œuvre.

1.2.5.4.6 Porte d'entrée au bloc sanitaire

Le titulaire du présent lot devra :

La dépose de la porte avec précaution, puis la découpe du bas de porte à l'aide d'une scie circulaire adapter à ce genre de travail.

La longueur à couper sera défini en fonction du nouveau carrelage au sol.

Localisation : Porte d'entrée principale au bloc sanitaire.

Les travaux peuvent être sous-traité à une entreprise qualifiée et déclaré au Maitre d'ouvrage et Maitre d'œuvre.

1.2.5.5 2ème étage WC hommes

1.2.5.5.1 Gaines techniques (Mur aggro)

Le titulaire du présent lot devra :

La remise en état de la gaine technique comprenant :

La reprise de maçonnerie si nécessaire, raccord de placoplâtre ou tout autres réparations, y compris les raccords de plâtre ou enduits sur les zones de travaux suite au passage des différents corps de métier.

Localisation : mur aggro lavabo

1.2.5.5.2 Cloison Demi-Stil (Urinoir & Vidoir)

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un doublage Demi-Stil avec plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur fixée sur ossature métallique, y compris renforts horizontaux afin de pouvoir fixer 1 urinoir 1 Vidoir.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.2.5.5.3 Cloison Placostil WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation de cloison Placostil d'épaisseur 72/48 composé d'une plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur par parement, avec incorporation d'une isolation en laine de verre de 45 mm d'épaisseur, y compris lissage et façon de joints **(Cloison séparative et façade WC)**.

1.2.5.5.4 Porte WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et pose de 3 portes dimensions 73-204 en bois âme tubulaire prêt à peindre, y compris poignée de porte à condamnation (Unité 3).

La fourniture et pose d'une porte PMR dimensions 93-204 en bois âme tubulaire prêt à peindre, y compris poignée de porte à condamnation (Unité 1).

Les portes devront être équipés de toute la quincaillerie (Serrure à condamnation, pêne de porte etc. L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation concernant les portes qu'elle préconise dans son offre de prix.

1.2.5.5.5 Faux-plafond

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation de faux-plafonds décoratifs avec dalles phonique 600/600 sur quadrettes (Coloris blanc).

Pour info :

Au vu de la configuration des lieux, les faux-plafonds seront par endroit décalés entre eux et adapté à la bonne hauteur.

L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation des faux plafonds qu'elle préconise dans son offre de prix.

1.2.5.5.6 Niche du R.I.A cage d'escalier

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un panneau en bois tout hauteur fixée sur dormant démontable pour accès à la colonne principale d'eau usée.

Localisation : Cage escalier niche R.I.A.

1.2.5.5.7 Local gaine technique

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un doublage Demi-Stil avec plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur fixée sur ossature métallique, y compris une trappe de visite en acier blanc 400/400.

La fourniture et réalisation d'un faux-plafond en plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur sur ossature métallique pendu sur tige fileté, y compris bande et façon de joint.

Localisation : coté latéral gauche et mur en face de la porte d'entrée.

1.2.5.5.8 Niche radiateur

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un doublage en BA13 collé dans la niche du radiateur, y compris bandes et jointoiements.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.2.5.5.9 Portes d'entrée au bloc sanitaire et local technique

Le titulaire du présent lot devra :

La dépose des 2 portes avec précaution, puis la découpe du bas de porte à la l'aide d'une scie circulaire adapter à ce genre de travail.

La longueur à couper sera défini en fonction du nouveau carrelage au sol.

La remise en état de la porte du local technique par un panneau en bois et parclose adapter aux dimensions de la porte.

Localisation : Porte d'entrée principale au bloc sanitaire et porte local technique

Les travaux peuvent être sous-traité à une entreprise qualifiée et déclaré au Maitre d'ouvrage et Maitre d'œuvre.

1.2.5.6 2ème étage WC femmes

1.2.5.6.1 Cloison Placostil WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation de cloison Placostil d'épaisseur 72/48 composé d'une plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur par parement, avec incorporation d'une isolation en laine de verre de 45 mm d'épaisseur, y compris lissage et façon de joints **(Cloison séparative et façade WC)**.

1.2.5.6.2 Porte WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et pose d'une porte dimensions 73-204 en bois âme tubulaire prêt à peindre, y compris poignée de porte à condamnation (Unité 1).

La fourniture et pose d'une porte PMR dimensions 93-204 en bois âme tubulaire prêt à peindre, y compris poignée de porte à condamnation (Unité 1).

Les portes devront être équipés de toute la quincaillerie (Serrure à condamnation, pêne de porte etc. L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation concernant les portes qu'elle préconise dans son offre de prix.

1.2.5.6.3 Faux-plafond

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation de faux-plafonds décoratifs avec dalles phonique 600/600 sur quadrettes (Coloris blanc).

Au vu de la configuration des lieux les faux-plafonds seront par endroit décalés entre eux et adapté à la bonne hauteur.

L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation des faux plafonds qu'elle préconise dans son offre de prix.

1.2.5.6.4 Niche radiateur

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un doublage en BA13 collé dans la niche du radiateur, y compris bandes et jointoiements.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.2.5.6.5 Gaines technique (A côté du radiateur)

Le titulaire du présent lot devra :

La réalisation d'une gaine technique toute hauteur en bois ou placoplâtre démontable en cas de problème.

L'entreprise devra proposer une solution adaptée avec un panneau bois à Aimant ou autres.

Les travaux peuvent être sous-traité à une entreprise qualifiée et déclaré au Maitre d'ouvrage et Maitre d'œuvre.

1.2.5.6.6 Porte d'entrée au bloc sanitaire

Le titulaire du présent lot devra :

La dépose de la porte avec précaution, puis la découpe du bas de porte à l'aide d'une scie circulaire adapter à ce genre de travail.

La longueur à couper sera défini en fonction du nouveau carrelage au sol.

Localisation : Porte d'entrée principale au bloc sanitaire.

Les travaux peuvent être sous-traité à une entreprise qualifiée et déclaré au Maitre d'ouvrage et Maitre d'œuvre.

1.2.5.7 3ème étage WC hommes

1.2.5.7.1 Gaines techniques (Mur aggro)

Le titulaire du présent lot devra :

La remise en état de la gaine technique comprenant :

La reprise de maçonnerie si nécessaire, raccord de placoplâtre ou tout autres réparations, y compris les raccords de plâtre ou enduits sur les zones de travaux suite au passage des différents corps de métier.

Localisation : mur aggro lavabos

1.2.5.7.2 Cloison Demi-Stil (Urinoir & Vidoir)

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un doublage Demi-Stil avec plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur fixée sur ossature métallique, y compris renforts horizontaux afin de pouvoir fixer l'urinoir et le vidoir.

1.2.5.7.3 Cloison Placostil WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation de cloison Placostil d'épaisseur 72/48 composé d'une plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur par parement, avec incorporation d'une isolation en laine de verre de 45 mm d'épaisseur, y compris lissage et façon de joints **(Cloison séparative et façade WC).**

1.2.5.7.4 Porte WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et pose de 3 portes dimensions 73-204 en bois âme tubulaire prêt à peindre, y compris poignée de porte à condamnation (Unité 3).

La fourniture et pose d'une porte PMR dimensions 93-204 en bois âme tubulaire prêt à peindre, y compris poignée de porte à condamnation (Unité 1).

Les portes devront être équipés de toute la quincaillerie (Serrure à condamnation, pêne de porte etc. L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation concernant les portes qu'elle préconise dans son offre de prix.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.2.5.7.5 Faux-plafond

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation de faux-plafonds décoratifs avec dalles phonique 600/600 sur quadrettes (Coloris blanc).

Pour info :

Au vu de la configuration des lieux, les faux-plafonds seront par endroit décalés entre eux et adapté à la bonne hauteur.

L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation des faux plafonds qu'elle préconise dans son offre de prix.

1.2.5.7.6 Niche du R.I.A cage d'escalier

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un panneau en bois tout hauteur fixée sur dormant démontable pour accès à la colonne principale d'eau usée.

Localisation : Cage escalier niche R.I.A.

1.2.5.7.7 Local gaine technique

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un doublage Demi-Stil avec plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur fixée sur ossature métallique, y compris une trappe de visite en acier blanc 400/400.

La fourniture et réalisation d'un faux-plafond en plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur sur ossature métallique pendu sur tige fileté, y compris bande et façon de joint.

Localisation : coté latéral gauche et mur en face de la porte d'entrée.

1.2.5.7.8 Niche radiateur

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un doublage en BA13 collé dans la niche du radiateur, y compris bandes et jointolements.

1.2.5.7.9 Portes d'entrée au bloc sanitaire et local technique

Le titulaire du présent lot devra :

La dépose des 2 portes avec précaution, puis la découpe du bas de porte à la l'aide d'une scie circulaire adapter à ce genre de travail.

La longueur à couper sera défini en fonction du nouveau carrelage au sol.

Localisation : Porte d'entrée principale au bloc sanitaire et porte local technique

Les travaux peuvent être sous-traité à une entreprise qualifiée et déclaré au Maitre d'ouvrage et Maitre d'œuvre.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.2.5.8 3ème étage WC femmes

1.2.5.8.1 Cloison Placostil WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation de cloison Placostil d'épaisseur 72/48 composé d'une plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur par parement, avec incorporation d'une isolation en laine de verre de 45 mm d'épaisseur, y compris lissage et façon de joints **(Cloison séparative et façade WC)**.

1.2.5.8.2 Porte WC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et pose de 1 portes dimension 73-204 en bois âme tubulaire prêt à peindre, y compris poignée de porte à condamnation (Unité 1).

La fourniture et pose d'une porte PMR dimension 93-204 en bois âme tubulaire prêt à peindre, y compris poignée de porte à condamnation (Unité 1).

Les portes devront être équipés de toute la quincaillerie (Serrure à condamnation, pêne de porte etc. L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation concernant les portes qu'elle préconise dans son offre de prix.

1.2.5.8.3 Faux-plafond

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation de faux plafonds décoratifs avec dalles phonique 600/600 sur quadrettes (Coloris blanc).

Pour info :

au vu de la configuration des lieux les faux-plafonds seront par endroit décalés entre eux et adaptés à la bonne hauteur.

L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation des faux plafonds qu'elle préconise dans son offre de prix.

1.2.5.8.4 Niche radiateur

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et réalisation d'un doublage en BA13 collé dans la niche du radiateur, y compris bandes et jointoiements.

1.2.5.8.5 Gaines technique (A côté du radiateur)

Le titulaire du présent lot devra :

La réalisation d'une gaine technique toute hauteur en bois ou placoplâtre démontable en cas de problème.

L'entreprise devra proposer une solution adapter avec un panneau bois à aimant ou autres. Les travaux peuvent être sous-traité à une entreprise qualifiée et déclaré au Maitre d'ouvrage et Maitre d'œuvre.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.2.5.8.6 Porte d'entrée au bloc sanitaire

Le titulaire du présent lot devra :

La dépose de la porte avec précaution, puis la découpe du bas de porte à l'aide d'une scie circulaire adapter à ce genre de travail.

La longueur à couper sera défini en fonction du nouveau carrelage au sol.

Localisation : Porte d'entrée principale au bloc sanitaire.

Les travaux peuvent être sous-traité à une entreprise qualifiée et déclaré au Maitre d'ouvrage et Maitre d'œuvre.

1.2.6 PEINTURE

1.2.6.1 Rez-de-chaussée & 1er à 3ème étage WC hommes

1.2.6.1.1 Portes en bois

Le titulaire du présent lot devra :

La dépose des 24 portes avec soin, égrenage et application de 2 couches de peinture acrylique satiné de couleur blanche ou pastel (**Unités 24**).

Localisation : WC hommes – Portes local technique- entrée bloc sanitaire - 4 plateaux

L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation sur la peinture qu'elle préconise dans son offre de prix.

Pour info :

L'entreprise pourra avoir recours à la sous-traitance sous réserve de déclarer au Maitre d'ouvrage et Maitre d'œuvre l'identité de l'entreprise sous-traitante

1.2.6.1.2 Peinture local technique

Le titulaire du présent lot devra :

Faire un égrenage sur l'ensemble des murs, le rebouchage à l'enduit de tous les trous visibles.

L'application de 2 couches de peinture acrylique velouté sur l'ensemble des murs et plafond.

Localisation : WC hommes mur doublage local technique.

L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation sur la peinture qu'elle préconise dans son offre de prix.

Pour info :

L'entreprise pourra avoir recours à la sous-traitance sous réserve de déclarer au Maitre d'ouvrage et Maitre d'œuvre l'identité de l'entreprise sous-traitante.

1.2.6.1.3 Tuyauterie cuivre et PVC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et l'application de 2 couches de peinture blanche sur l'ensemble de la tuyauterie en cuivre ou PVC apparentes, y compris les colonnes montantes dans le local technique.

Pour info :

L'entreprise devra fournir avec son offre de prix, une documentation qui explique le protocole de mise en peinture qui garantisse le bon accroche sur le cuivre ou le PVC

Por info :

L'entreprise pourra avoir recours à la sous-traitance sous réserve de déclarer au Maitre d'ouvrage et Maitre d'œuvre l'identité de l'entreprise sous-traitante.



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

1.2.6.2 Rez-de-Chaussée & 1er à 3ème étage WC femmes

1.2.6.2.1 Portes en bois

Le titulaire du présent lot devra :

La dépose des 12 portes avec soin, égrenage et application de 2 couches de peinture acrylique satiné de couleur blanche ou pastel (**Unités 12**).

Localisation : WC femmes - 4 plateaux

L'entreprise devra joindre avec son mémoire technique toute la documentation sur la peinture qu'elle préconise dans son offre de prix.

Pour info :

L'entreprise pourra avoir recours à la sous-traitance sous réserve de déclarer au Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre l'identité de l'entreprise sous-traitante.

1.2.6.2.3 Tuyauterie cuivre et PVC

Le titulaire du présent lot devra :

La fourniture et l'application de 2 couches de peinture blanche sur l'ensemble de la tuyauterie en cuivre ou PVC apparentes.

Pour info :

L'entreprise devra fournir avec son offre de prix, une documentation qui explique le protocole de mise en peinture qui garantisse le bon accroche sur le cuivre ou le PVC



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

Bloc WC/F





Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

Bloc WC/F



Page : 27

Maitrise d'œuvre-Architecture-Ingénierie-Expertise. Rénovation & Construction de bâtiment TCE

Sarl OVALE GRAND EST 1, Rue en Machotte 57130 JOUY-AUX-ARCHES - Tél : 03 87 63 69 54 – Mail : contact@ovalegrandest.eu - Siret : 822 315 958
00022 – CA. LORRAINE METZ

Bloc WC/F





Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

Bloc WC/F



Page : 29

Maitrise d'œuvre-Architecture-Ingénierie-Expertise. Rénovation & Construction de bâtiment TCE

Sarl OVALE GRAND EST 1, Rue en Machotte 57130 JOUY-AUX-ARCHES - Tél : 03 87 63 69 54 – Mail : contact@ovalegrandest.eu - Siret : 822 315 958
00022 – CA. LORRAINE METZ



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

Bloc WC/F





Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

Bloc WC/H



Page : 31

Maitrise d'œuvre-Architecture-Ingénierie-Expertise. Rénovation & Construction de bâtiment TCE

Sarl OVALE GRAND EST 1, Rue en Machotte 57130 JOUY-AUX-ARCHES - Tél : 03 87 63 69 54 – Mail : contact@ovalegrandest.eu - Siret : 822 315 958
00022 – CA. LORRAINE METZ



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

Bloc WC/H



Page : 32

Maitrise d'œuvre-Architecture-Ingénierie-Expertise. Rénovation & Construction de bâtiment TCE

Sarl OVALE GRAND EST 1, Rue en Machotte 57130 JOUY-AUX-ARCHES - Tél : 03 87 63 69 54 – Mail : contact@ovalegrandest.eu - Siret : 822 315 958
00022 – CA. LORRAINE METZ



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

Bloc WC/H



Page : 33

Maitrise d'œuvre-Architecture-Ingénierie-Expertise. Rénovation & Construction de bâtiment TCE

Sarl OVALE GRAND EST 1, Rue en Machotte 57130 JOUY-AUX-ARCHES - Tél : 03 87 63 69 54 – Mail : contact@ovalegrandest.eu - Siret : 822 315 958
00022 – CA. LORRAINE METZ



Affaire n° 12072026 : CITÉ ADMINISTRATIVE

1, Rue Chamoine Collin – 57000 METZ

Cahier des Clauses Techniques Particulières

RÉHABILITATION DE HUIT BLOCS SANITAIRES H & F

Lot n°1 : DÉMOLITION – PLÂTRERIE - PEINTURE

Bloc WC/H



Page : 34

Maitrise d'œuvre-Architecture-Ingénierie-Expertise. Rénovation & Construction de bâtiment TCE

Sarl OVALE GRAND EST 1, Rue en Machotte 57130 JOUY-AUX-ARCHES - Tél : 03 87 63 69 54 – Mail : contact@ovalegrandest.eu - Siret : 822 315 958
00022 – CA. LORRAINE METZ